



République du Bénin



Au service
des peuples
et des nations

DOCUMENT DE PROJET

Appui à la Promotion du Mécanisme de Gouvernance Concertée et d'Appui aux Organisations de la Société Civile 2014-2018

Entre

Le Gouvernement de la République du Bénin

Et

Le Programme des Nations Unies pour le Développement

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a small box with the number 1.

Sommaire

I. ANALYSE DE LA SITUATION.....	6
II. STRATEGIE.....	7
III. OBJECTIFS.....	8
3-1 Objectif général.....	8
3-2 Objectifs spécifiques.....	8
IV. RESULTATS OU PRODUITS ATTENDUS.....	9
V. CADRE DE RESSOURCES ET DE RESULTATS.....	10
VI. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL Année 2014.....	17
VII. ARRANGEMENT DE GESTION.....	23
6.1 Rôles et responsabilités des partenaires du projet.....	23
6.2 Disposition de coordination et de gestion : <i>le Comité technique de gestion (CTG)</i>	26
6.3 Evaluation des Capacités et modalités de transfert de fonds.....	28
6.4 Mesures de renforcement des capacités et activités d'assurance qualité du projet.....	28
6.5 Les arrangements d'audit:.....	28
6.6 Les dispositions de collaboration avec les autres projets du même portefeuille.....	29
6.7 Bref résumé des intrants à acquérir par tous les partenaires.....	29
6.8 Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation des logos par les parties prenantes.....	29
VIII. CADRE DE SUIVI-EVALUATION.....	31
7.1 Au cours du cycle annuel.....	31
7.2 A la fin de l'année.....	31
7.3 Modalités et outils de Suivi-Evaluation.....	32
IX. CONTROLE QUALITE DES RESULTATS D'ACTIVITES DU PROJET.....	33
X. CONTEXTE JURIDIQUE.....	39

Pays : REPUBLIQUE DU BENIN

Titre du projet : Projet d'Appui à la Promotion du Mécanisme de Gouvernance Concertée et d'Appui aux Organisations de la Société Civile (PAMGC/OSC)

Effet escompté de l'UNDAF, Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin 2014-2018 : *D'ici à fin 2018, les Institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable.*

Arrimage avec la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (SCR3) :

- *Axe 4 : Promotion de la qualité de la gouvernance*
- *Axe 5 : Développement équilibré et durable de l'espace national*

Arrimage avec l'orientation stratégique du HCGC 2012-2015.

- *Promotion du dialogue politique,*
- *Renforcement du dialogue secteur public-secteur privé et appui au développement économique et social,*
- *Amélioration du dialogue social.*

Produits UNDAF escomptés :

1. Le Gouvernement et les communes d'intervention disposent de capacités accrues pour conduire les réformes administratives, économiques et institutionnelles et pour mettre en œuvre des politiques et programmes de développement ;
2. Les processus et les capacités nationaux, locaux et sectoriels de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi-évaluation et de gestion macro-économique sont renforcés ;
3. Les institutions, les OSC et les médias disposent davantage de capacités pour participer au processus de développement inclusif et pour mieux conduire les processus électoraux.

Indicateurs :

- Proportion de communes d'intervention offrant des services de qualité selon les normes requises ;
- Proportion d'OSC partenaires et de medias formés sur les thématiques de développement (*R : 40%. C : 100%*) ;
- Nombre d'OSC impliquées dans le cadre de dialogue favorisant l'apaisement du climat politique et social (*R : 10% ; C : 77%*) ;
- Nombre d'élus locaux et de personnels communaux de chaque commune d'intervention formés en maîtrise d'ouvrage communal (*R:01%, C :11%*) ;
- Proportion de communes d'intervention disposant d'un système d'information communal (*R : 14%, C : 100%*).

Agence de mise en œuvre : *Haut-commissariat à la Gouvernance Concertée (HCGC)*
(Présidence de la République)

Autres Partenaires : PNUD, Bureau de la Coopération Suisse, SNV- Bénin.

Brève Description du projet

La gouvernance concertée se présente comme un processus dans lequel divers acteurs et/ou institutions dialoguent et discutent sur des sujets d'intérêt partagé en vue d'atteindre des objectifs collectivement définis. Dans le but d'opérationnaliser ce nouveau concept au Bénin, le Gouvernement a créé par le décret N° 2007 – 624 du 31 décembre 2007, le Haut-commissariat à la Gouvernance Concertée (HCGC) chargé de l'exécution du Projet de mise en place d'un Mécanisme de Gouvernance Concertée et d'Appui aux Organisations de la Société Civile.

Les nombreuses initiatives prises par le HCGC dans ce cadre de 2008 à 2013, se sont soldées par des résultats encourageants qui témoignent de l'impact positif des actions de l'institution dans la stratégie globale de renforcement de la démocratie participative aux plans local, départemental et national. De fait, l'efficacité du Haut-Commissariat à la Gouvernance Concertée, attestée par les résultats de diverses évaluations d'une part, et la persistance au Bénin des besoins en matière de gouvernance concertée d'autre part, militent en faveur de la poursuite des activités et justifie le présent projet.

S'inscrivant dans la continuité de sa première phase, le Projet d'Appui à la Promotion du Mécanisme de Gouvernance Concertée et d'Appui aux Organisations de la Société Civile (PAMGC/OSC) vise à renforcer et à rendre pérenne la culture du dialogue et de la concertation au sein de la population béninoise en vue de l'enracinement progressif de la démocratie participative.

Il contribuera à l'atteinte des résultats du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF 2014-2018), notamment dans la réalisation de l'Effet 5 et en particulier, des Produits 1, 3 et 4. Son exécution sera basée sur une approche largement inclusive et participative permettant, non seulement de capitaliser les acquis et les expériences des structures de gouvernance du pays, mais également d'associer les acteurs chargés de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques.

Ce projet sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution nationale (NEX) et, à ce titre, le Gouvernement, à travers le Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée (structure de la Présidence de la République) est responsable de la gestion et de l'exécution des activités programmées en vue de l'obtention des résultats.

Pour sa part, le PNUD appuiera le HCGC dans la mobilisation des ressources requises et le développement de partenariats stratégiques d'accompagnement du projet. Plus spécifiquement, il poursuivra ses actions de renforcement des capacités nécessaires pour accomplir la mission dévolue au HCGC.

La durée du projet est de 5 ans (2014-2018) dont une phase exploratoire de deux ans avec le PNUD et son coût est estimé à trois millions sept cent cinquante mille (3.750 000) USD.

Période du Programme:	2014 - 2018
Secteur Clé d'Activité (Plan Strat):	Gouvernance
Atlas Award ID:	_____
Date de démarrage:	Avril 2014
Date de Fin :	Décembre 2018
Date du CLEP	28 mars 2014
Arrangements de Gestion :	NEX

Ressources Totales requises :	3 750 000
Ressources Totales allouées pour 2014 :	660 000
o Régulière :	
o Autres :	
o PNUD (TRAC) :	1 050 000
o Coop Suisse :	643 000
o Autres partenaires : à mobiliser :	
o Gouvernement :	1 111 500
o Budget non financé :	945 500
Contributions en nature	_____

Marcel de SOUZA
Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective

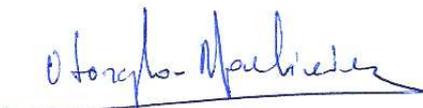

Signature (Gouvernement)




Moïse MENSAH
Haut Commissaire à la Gouvernance Concertée



Signature (Agence de Mise en Œuvre) :


Odile SORGHO-MOULINIER
Représentant Résident a.i.



Signature (PNUD) :

AU service
des peuples
et des nations


clep 5

Période du Programme:	2014 - 2018
Secteur Clé d'Activité (Plan Strat):	Gouvernance
Atlas Award ID:	_____
Date de démarrage:	Avril 2014
Date de Fin :	Décembre 2018
Date du CLEP	28 mars 2014
Arrangements de Gestion :	NEX

Ressources Totales requises :	3 750 000
Ressources Totales allouées pour 2014 :	660 000
o Régulière :	
o Autres :	
o PNUD (TRAC) :	1 050 000
o Coop Suisse :	643 000
o Autres partenaires : à mobiliser :	
o Gouvernement :	1 111 500
o Budget non financé :	945 500
Contributions en nature	_____

Marcel de SOUZA
 Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective

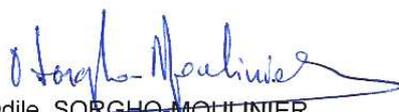

 Signature (Gouvernement)




 Moïse MENSAH
 Haut Commissaire à la Gouvernance Concertée



Signature (Agence de Mise en Œuvre) :


 Odile SORGHO-MOULINIER
 Représentant Résident a.i.



Signature (PNUD) :

Au service
 des peuples
 et des nations


 CLEP 5

I. ANALYSE DE LA SITUATION

Situé en Afrique de l'Ouest, la République du Bénin s'étend sur une superficie 114 763 km² et abrite une population estimée à environ 10 millions d'habitants avec un taux d'accroissement démographique de 3,25 %. Après 17 ans de régime militaro-marxiste, le pays s'est engagé dans un processus de démocratisation marqué par le libéralisme dans tous les secteurs de la vie politique, économique et socioculturelle. La liberté d'expression et d'association ainsi que la libre entreprise reconquises par les béninois ont favorisé l'éclosion et une prolifération d'innombrables partis politiques, organisations de la société civile, chefferies traditionnelles, lieux de cultes, médias etc.

La vie politique béninoise a été particulièrement animée ces vingt quatre dernières années. Depuis l'historique Conférence Nationale, on compte cinq élections présidentielles (1991, 1996, 2001, 2006 et 2011), six élections législatives (1991, 1995, 1999, 2003, 2007 et 2011) et deux élections locales (2002 et 2008). La tenue régulière des consultations électorales illustre bien un ancrage certain de la culture démocratique dans les mœurs politiques des béninoises et des béninois. La richesse du paysage médiatique ainsi que le dynamisme du monde associatif et des syndical garantissent le contrôle citoyen de l'action publique et attestent de la vitalité de cette démocratie.

Malgré cette évolution positive, la démocratie béninoise demeure fragile et son apprentissage difficile. La constitution et les institutions de la République sont régulièrement mises à rude épreuve par les luttes d'influences, les calculs politiques et les antagonismes partisans. De fait, les contradictions sociopolitiques absorbent les énergies dans la gestion des crises et tensions sociales récurrentes au détriment de l'investissement des efforts dans les actions de développement créatrices de la richesse pour une prospérité partagée.

La crise de confiance entre les acteurs politiques, principale cause de la cristallisation des positions, du bouleversement du calendrier électoral et de l'irascibilité des partenaires sociaux face à l'exécutif vicie le climat sociopolitique et montre que le dialogue social constitue un véritable défi et une condition sine qua non pour la sauvegarde des acquis démocratiques et par ricochet, le développement socioéconomique.

Ce contexte préoccupant a rendu nécessaire la mise en place de mécanismes et d'organes novateurs de conduite du dialogue sociopolitique tel que le Mécanisme de Gouvernance Concertée et d'Appui aux Organisations de la Société Civile dont le pilotage a été confié au Haut-Commissariat à la Gouvernance Concertée (HCGC). Les résultats positifs obtenus par le HCGC au cours des cinq premières années d'existence et la persistance des situations de crises dont la solution se trouve dans le dialogue et la concertation, recommandent la capitalisation et la pérennisation des acquis du projet.

L'appui que le PNUD apporte à ce projet se justifie par l'arrimage de son contenu et de ses objectifs à sa politique globale de développement telle que définie dans le cadre de la coopération entre le Bénin et les agences du système des Nations Unies. Il est en adéquation avec la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRCP), en particulier, avec les axes du CPD/PNUD 2014-2018 en matière de Gouvernance, de participation et de décentralisation. Il contribuera principalement à la réalisation de l'Effet 5 de l'UNDAF 2014-2018, notamment dans ses Produits 1, 3 et 4.

II. STRATEGIE

Le PNUD présente un avantage comparatif certain pour la mise en œuvre efficace du projet, vu son implication dans la première phase 2009-2013 qui vient de s'achever. Par ailleurs, sa réputation en matière d'appui institutionnel, de soutien aux OSC et de renforcement des capacités des acteurs de développement est reconnue dans tout le pays. C'est pourquoi le PNUD appuiera la Présidence de la République et le HCGC dans la mobilisation des ressources nécessaires et le développement de partenariats pour accompagner la mise en œuvre des actions du projet. Plus spécifiquement, le PNUD continuera, pendant cette nouvelle phase, d'assurer le renforcement des capacités nécessaires au projet. Cette phase 2014-2018 étant celle de renforcement des acquis et de relèvement de nouveaux défis, le PNUD évaluera, en début de projet, en collaboration étroite avec le Haut Commissariat à la Gouvernance Concertée, les besoins en ressources humaines pour assurer la mise en œuvre optimale du projet. Il en sera de même des équipements, notamment les matériels roulants et mobiliers de bureau déjà mis à la disposition du projet lors de la première phase. Toutefois, un inventaire sera réalisé, au démarrage du projet, par le HCGC et le Bureau du PNUD, afin de cerner toutes les dimensions des équipements et autres intrants nécessaires au projet tout au long de la période.

La mise en œuvre du projet sera basée sur une approche largement inclusive et participative permettant, non seulement de capitaliser ses acquis et les expériences des structures de gouvernance du pays, mais également d'associer les acteurs chargés de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques. A cet effet, la Présidence de la République, Institution de tutelle du HCGC, continuera d'assurer son suivi stratégique sur les actions à mener à travers la transmission régulière des communications en Conseil des Ministres, pour autorisation, des actions planifiées. Le Ministère en charge du développement, celui en charge de la réforme administrative et institutionnelle, celui en charge de l'évaluation des politiques, le Ministère en charge des relations avec les Institutions et celui chargé de la décentralisation joueront, chacun en ce qui le concerne, un rôle catalyseur au sein du Gouvernement du fait de la pertinence de certaines actions du projet par rapport à leurs missions respectives. Toutefois, tous les autres Ministères de la République pourront également jouer un rôle dans la facilitation de la mise en œuvre correcte des actions du projet.

Outre ces institutions, les OSC, partenaires formels et non formels du HCGC et du PNUD, les Confédérations et Centrales Syndicales, les formations et alliances politiques de tous bords, seront régulièrement associés à l'élaboration des termes de référence et à la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du projet.

Le partenariat avec les PTF du projet consistera à coordonner les contributions de ces derniers, notamment la Coopération Suisse, la SNV, etc., et tous autres partenaires qui pourraient s'engager à accompagner ce projet. Le PNUD, outre son appui financier substantiel, appuiera le HCGC dans le cadre des plaidoyers à mener auprès des PTF pour la mobilisation de ressources additionnelles. Les ressources mobilisées par le Gouvernement et le HCGC seront gérées de façon transparente et de concert avec le Bureau du PNUD Bénin qui vérifiera régulièrement cette gestion et s'assurera de la réalisation efficiente et effective des résultats escomptés du projet.

III. OBJECTIFS

3-1 Objectif général

L'objectif général visé par le présent projet est de renforcer et de rendre pérenne la culture du dialogue et de la concertation au sein de la population béninoise en vue de l'enracinement croissant de la démocratie participative et du développement économique et social durable du pays.

3-2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, le projet vise les objectifs ci-après :

- Concevoir et vulgariser, d'ici à fin 2015, et dans une approche largement participative, le document et les outils adéquats d'information, de formation et de pratique du mécanisme de la gouvernance concertée ;
- Finaliser, d'ici à fin 2015, la mise en place institutionnelle et poursuivre la contribution au renforcement des capacités des infrastructures de paix au Bénin, notamment des structures de la Coalition Nationale pour la Paix (CNP) ;
- Contribuer à finaliser, d'ici fin 2015, la mise en place institutionnelle de la plateforme de dialogue politique et poursuivre le renforcement de ses bases pour un dialogue politique sincère et fécond en vue de la consolidation des acquis démocratiques au Bénin ;
- Contribuer à l'organisation pacifique des prochaines consultations électorales communales et locales, législatives et présidentielle d'ici à fin 2016 ;
- Contribuer, en collaboration avec le Ministère en charge de la décentralisation et les élus communaux, d'ici à fin 2017, à la conception et la mise en œuvre institutionnelle d'instruments et d'outils relatifs à une gouvernance locale ouverte (« Open governance ») d'une part, et à un nouveau mode de gestion communale (« City management ») dans au moins 50% des 77 communes du Bénin d'autre part ;
- Contribuer, d'ici à fin 2016, à la mise en place et dans une démarche largement concertée, dans au moins 50% des communes, de réformes structurantes modernes pour l'amélioration de la production agricole et pastorale ;
- Contribuer à la finalisation de la mise en place, d'ici à fin 2015, des organes institutionnels de promotion du dialogue entre le secteur public et le secteur privé (DPP) et des partenariats public-privé (PPP) ;
- Renforcer les capacités des membres de deux cents (200) organisations (y compris les Organisations Féminines) de la société civile, y compris les medias et les syndicats, sur toute l'étendue du territoire national, d'ici à fin 2017, pour des actions plus efficaces en matière de gestion des affaires publiques et de contrôle citoyen de l'action publique au niveau local ;
- Assainir et rendre plus convivial, d'ici à mi 2018, le climat social, en vue d'un développement harmonieux, grâce à un dialogue social de qualité ;
- Assurer le renforcement permanent, sur toute la période du projet, des capacités des cadres du HCGC pour une atteinte optimale des objectifs dudit projet ;

- Assurer un fonctionnement administratif optimal et régulier du HCGC et du projet durant toute la période du projet.

IV. RESULTATS OU PRODUITS ATTENDUS

La poursuite des objectifs ainsi fixés permettront d'obtenir les produits suivants :

- Le document et les outils adéquats d'information, de formation et de pratique du mécanisme de la gouvernance concertée sont conçus et vulgarisés d'ici fin 2015 ;
- D'ici à fin 2015, la Coalition Nationale pour la Paix (CNP) est entièrement institutionnalisée, autonome, et ses capacités sont renforcées pour la promotion de la paix et de la démocratie au Bénin ;
- Une plateforme pour le dialogue politique permanent existe et est fonctionnelle au Bénin d'ici à fin 2015 ;
- Le HCGC a apporté une contribution substantielle à l'organisation pacifique des prochaines consultations électorales communales et locales, législatives et présidentielle d'ici à fin 2016 ;
- D'ici à fin 2017, 50% au moins des 77 communes du Bénin disposent d'un nouveau système de management basé sur le « City management » et le « Open governance (gouvernance ouverte) » ;
- D'ici à fin 2016, des réformes structurantes modernes pour l'amélioration de la production agricole et pastorale sont mises en place dans au moins 50% des communes du Bénin ;
- D'ici à fin 2016, des réformes structurantes modernes pour l'amélioration de la production agricole et pastorale sont disponibles et opérationnelles dans au moins 50% des communes du Bénin ;
- Des structures institutionnelles de promotion du dialogue public-privé (DPP) d'une part, et des partenariats public-privé (PPP) d'autre part sont mises en place d'ici à fin 2015 ;
- Des membres de deux cents (200) organisations de la société civile (y compris les Organisations Féminines) sont outillés et formés en matière de promotion de la gouvernance participative et du contrôle citoyen de l'action publique sur toute l'étendue du territoire national d'ici à fin 2017 ;
- D'ici à mi 2018, le climat social est assaini et plus convivial grâce à un dialogue social de qualité ;
- Les capacités des cadres du HCGC sont régulièrement renforcées durant le projet et,
- Le fonctionnement administratif adéquat du HCGC et du projet est assuré pendant la période de projet.

V. CADRE DE RESSOURCES ET DE RESULTATS

Effets escomptés dans le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays :

Effet 5 : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable

Indicateurs d'Effets selon le Cadre de Ressources et de Résultats du Programme Pays, y compris les données de base et les cibles :

- Nombre de stratégies sectorielles sensibles au genre élaborées ou mises à jour (R : 05, C : 15)
- Nombre d'audits organisationnels d'Institutions de la République réalisés (R : 02, C : 07)
- Proportion d'OSC (dont les Organisations Féminines) partenaires formées sur les thématiques de développement (R : 40%. C : 100%)
- Nombre d'OSC impliqués dans le cadre de dialogue favorisant l'apaisement du climat politique et social. (R : 10 ; C : 77)

Secteur clé d'Activité (tiré du Plan Stratégique 2014-2018) :

- Gouvernance locale
- Gouvernance institutionnelle
- Politiques publiques et programmes
- Contrôle citoyen de l'action publique
- Gestion des élections
- Dialogue social et politique

Partenariat Stratégique : PNUD, Coopération Suisse, SNV et autres partenaires

Titre et Numéro d'identification de Projet (N° ATLAS de l'Award) :N°

PRODUITS ESCOMPTES	CIBLES DES PRODUITS (SUR LES ANNEES)	PRINCIPALES ACTIVITES	PARTIES RESPONSABLES	INTRANTS (\$)
Produit 1 (Effet/Produit UNDAF): Les acteurs aux niveaux national et local, ont des capacités accrues pour conduire les processus de planification, de programmation, de	Cible 2014 : stratégies Sectorielles sensible au genre élaborées ou mises à jour : 07. Cible 2015 : stratégies sectorielles sensible au genre	Résultat d'activité 1 : Les communes du Bénin ont des capacités accrues pour une gestion transparente et participative des affaires publiques Action 1.1 : Appui à l'expérimentation du "City management" et de "l'Open governance" en collaboration avec le Ministère en charge de la décentralisation, les	HCGC, MDGLAAT, BuCo	350 000

<p>budgetisation, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes en vue d'une meilleure gestion du développement</p> <p>Données de base: Indicateur(s):</p> <p>1. Nombre de stratégies sectorielles sensibles au genre élaborées ou mises à jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence 2013 : 05 • Cible 2018 : 15 	<p>élaborées ou mises à jour : 10</p> <p>Cible 2016 : stratégies sectorielles sensibles au genre élaborées ou mises à jour : 13</p> <p>Cible 2017 : stratégies sectorielles sensibles au genre élaborées ou mises à jour : 14</p> <p>Cible 2018 : stratégies sectorielles sensibles au genre élaborées ou mises à jour : 15</p> <p>Total résultat d'activité 1</p>	<p>PTF et tous les autres acteurs concernés.</p> <p>Action 1.2 : Organisation d'ateliers sur le leadership pour le changement au profit des acteurs/actrices du développement</p> <p>Action 1.3 : Appui à l'amélioration de la gouvernance de l'agropastoralisme (révision de l'architecture juridique et facilitation de l'accès effectif aux infrastructures pastorales, gestion concertée de l'espace de production dans la basse et la moyenne vallée de l'Ouémé)</p>	<p>HCGC, SNV</p> <p>HCGC, BuCo</p>	<p>50 000</p> <p>500 000</p> <p>900 000</p>
<p>Produit 2 L'Assemblée Nationale et les autres Institutions de l'Etat ont des capacités accrues pour</p>	<p>Total résultat d'activité 2</p> <p>Cible année 1 01 audit organisationnel du HCGC est réalisé</p> <p>Cible année 2 : 1 audit</p>	<p>Résultat d'activité 2 : Des plateformes sectorielles de dialogue sont renforcées</p> <p>Action 2.1 : Contribution à la mise en place des mécanismes de dialogue sectoriel (dialogue public-privé, dialogue intra-secteur privé, partenariat public-privé)</p> <p>Action 2.2 : Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la table ronde d'octobre 2012 sur le dialogue secteur public-secteur privé pour la relance de l'économie nationale</p>	<p>HCGC, CCIB, CNP-B, PNUD</p>	<p>200 000</p> <p>50 000</p> <p>250 000</p>

<p>mieux assurer leurs prérogatives constitutionnelles</p> <p>Données de base:</p> <p>Indicateur(s) : Nombre d'audits organisationnels d'Institutions de la République réalisés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence 2013 : 02 • Cibles 2018 : 07 	<p>Cible année 3 : 1 audit</p> <p>Cible année 4 : 1 audit</p> <p>Cible année 5 : 1 audit</p>	<p>renforcées pour une meilleure collaboration inter-institutions, notamment avec le Parlement</p> <p>Action 3.1 : Appui au fonctionnement du HCGC (Fonctionnement administratif quotidien, Réalisation d'un audit organisationnel du HCGC pour, entre autres, étudier la faisabilité de la révision de son statut en vue d'une meilleure exploitation de ses acquis en matière de développement inclusif au Bénin)</p> <p>Action 3.2 : Renforcement des capacités du personnel du HCGC à travers des visites d'échanges et des formations thématiques dont l'approche Genre.</p>	<p>Gouvernement/ PNUD</p> <p>200 000</p>	<p>1 362 500</p>			
<p>Produit 3 : Les Institutions, les OSC et les médias ont des capacités accrues pour participer au processus de développement inclusif et pour mieux conduire les processus électoraux</p> <p>Données de base:</p> <p>Indicateur(s):</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion d'OSC (dont les Organisations Féminines) partenaires formées sur les thématiques de développement • Référence 2013 : 40% 		<p>Total résultat d'activité 3</p> <p>Cibles 2014 :</p> <p>Proportion d'OSC (dont les Organisations Féminines) partenaires formées sur les thématiques de développement : 45%</p> <p>Nombre d'OSC (dont les Organisations Féminines) impliquées dans le cadre de dialogue favorisant l'apaisement du climat politique et social 25%</p> <p>Cibles 2015</p> <p>Proportion d'OSC (dont les Organisations Féminines) partenaires formées sur les</p>		<p>Résultat d'activité 4: Le climat politique et social est apaisé pour le développement économique et social</p> <p>Action 4.1 : Appui aux processus électoraux (Plaidoyer à l'endroit des acteurs politiques, renforcement capacités des OSC, en particulier, la Coalition Nationale pour la Paix, en vue de l'organisation d'élections paisibles en 2014-2015-2016)</p> <p>Action 4.2 : Mise en place d'une plateforme de dialogue politique inclusif basée sur le genre</p> <p>Action 4.3 : Appui à la mise en place de cadres performants de dialogue social et de</p>		<p>HCGC, PNUD, Coalition Nationale pour la Paix</p> <p>300 000</p>	<p>1 562 500</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Cibles 2018 : 100% <p>2. Nombre d'OSC (dont les Organisations Féminines) impliquées dans le cadre de dialogue favorisant l'apaisement du climat politique et social.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence 2013 : 10 • Cibles 2018 : 77 	<p>thématiques de développement : 55%</p> <p>Nombre d'OSC (dont les Organisations Féminines) impliquées dans le cadre de dialogue favorisant l'apaisement du climat politique et social : 35%</p> <p>Cibles 2016 Proportion d'OSC (dont les Organisations Féminines) partenaires formées sur les thématiques de développement : 70%</p> <p>Nombre d'OSC (dont les Organisations Féminines) impliquées dans le cadre de dialogue favorisant l'apaisement du climat politique et social : 45%</p> <p>Cibles 2017 Proportion d'OSC (dont les Organisations Féminines) partenaires formées sur les thématiques de développement : 90%</p> <p>Nombre d'OSC (dont les Organisations Féminines) impliquées dans le cadre de dialogue favorisant l'apaisement</p>	<p>leur renforcement (Plaidoyer pour la mise en œuvre de la charte nationale sur le dialogue social)</p>	<p>HCGC</p> <p>50 000</p> <p>HCGC</p> <p>100 000</p>
--	---	--	--

	<p>du climat politique et social : 55%</p> <p>Cibles2018 Proportion d'OSC (dont les Organisations Féminines) partenaires formées sur les thématiques de développement : 100%</p> <p>Nombre d'OSC (dont les Organisations Féminines) impliquées dans le cadre de dialogue favorisant l'apaisement du climat politique et social 80%</p> <p>Total résultat d'activité 4</p>			
450 000				
<p>Résultat d'activité 5 : Les capacités des institutions et des OSC sont renforcées en matière de promotion de la gouvernance participative et du contrôle citoyen de l'action publique</p>				
<p>Action 5.1 : Développement de partenariats avec les Associations et les OSC pour la promotion de la paix sociale (Coalition Nationale pour la Paix) et de la reddition de comptes (Association Nationale des Communes du Bénin).</p>				
<p>Action 5.2 : Appui aux réseaux d'associations de femmes et autres OSC pour l'organisation de plaidoyer et de lobbying pour l'amélioration de la présence des femmes dans les instances de décision (Compendium des femmes leaders du Bénin)</p>				
100 000				
HCGC, PNUD				
HCGC, PNUD				
PM				

		<p>Action 5.3 : Appui aux OSC pour des actions de renforcement de capacités des femmes potentielles candidates aux différentes élections</p> <p>Action 5.4 : Appui aux OSC pour la rédaction de rapports annuels alternatifs sur l'état de la gouvernance du Pays</p>	<p>HCGC, PNUD</p> <p>HCGC, PNUD</p>	<p>PM</p> <p>200 000</p> <p>300 000</p>
<p>Total résultat d'activité 5</p>				
		<p>Résultat d'activité 6 : La communication pour la promotion de la gouvernance concertée et des actions en faveur de la paix du HCGC est renforcée</p>		
		<p>Action 6.1 : Réalisation d'études sur les médias et la promotion de la gouvernance concertée et des actions en faveur de la paix</p>	<p>Gouvernement, HCGC, PNUD</p>	<p>7 500</p>
		<p>Action 6.2 : Renforcement de capacités des journalistes et animateurs (trices) des radios de proximité pour une meilleure vulgarisation des actions de la paix</p>	<p>Gouvernement, HCGC, PNUD</p>	<p>100 000</p>
		<p>Action 6.3 : Développement de partenariats avec les radios de proximité, des chaînes de télévisions nationales et des journaux.</p>	<p>HCGC, UPMB</p>	<p>30 000</p>
		<p>Action 6.4 : Production et diffusions de supports de communication audiovisuels, écrits et électroniques (<i>Document de mécanisme transversal de gouvernance</i>)</p>		

		concertée magazine, site Web, rapports, brochures, affiches, documentaires, lexique de gouvernance en langues nationales, etc.)	Gouvernement, PNUD	150 000
	Total résultat d'activité 6			287 500
	<i>Contribution du Gouvernement</i>			1 130 000
	<i>Contribution du PNUD</i>			1 050 000
	<i>Contribution Coopération Suisse</i>			850 000
	<i>Contribution Autres partenaires</i>			720 000
	TOTAL GENERAL DES RESSOURCES			3 750 000

VI. PLAN DE TRAVAIL ANNUEL ANNEE 2014

PRODUITS ESCOMPTEES <i>Données de base, indicateurs et cibles annuelles associés</i>	ACTIVITES PLANIFIEES <i>Lister les résultats d'activités et les actions pour les réaliser</i>	AGENDA				PARTIES RESPONSABLES	BUDGET PREVU		
		T1	T2	T3	T4		Source de Financement	Code Budgétaire et Description	Montant \$ US
<p>Produit 1 : Les acteurs aux niveaux national et local ont des capacités accrues pour conduire les processus de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes en vue d'une meilleure gestion du développement</p> <p>Données de base : <i>Indicateur(s) :</i> 1. Nombre de stratégies sectorielles élaborées ou mises à jour. • Références : 2013 : 05 • Cibles 2014 : 07 ; 2018 : 15</p> <p>Effet Plan d'Action Commun : D'ici à fin 2018, les institutions nationales et locales appliquent davantage les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable</p>	<p>1. Résultat d'activité Les communes du Bénin ont des capacités accrues pour une gestion transparente et participative des affaires publiques</p>								
	<p>Action 1.1 : Elaboration du Prodoc 2014-2018 et de son Plan de Travail Annuel 2014</p>	X	X		X		Gouvernement	72700 Hospitality 74500 Divers	3 000 2 000 1 000
	<p>Action 1.2 : Appui aux communes dans la mise en œuvre des recommandations des foras de concertations entre agriculteurs et électeurs</p>	X	X		X		Gouvernement	71600 Voyage	14 300
	<p>Action 1.3 : Appui à la mobilisation de tous les acteurs pour une synergie d'action dans le processus d'amélioration de la gouvernance du secteur de l'agropastoralisme au Bénin à travers la révision de l'architecture juridique et la facilitation de l'accès effectif aux infrastructures pastorales</p>						Coopération Suisse	72100 Hospitality 71600 Voyage	50 000 40 000 10 000
	<p>Action 1.4 : Renforcement des capacités des acteurs/actrices dans l'animation des cadres de dialogue et de concertation de gestion de la transhumance</p>			X			Gouvernement	72700 Hospitality 71600 Voyages 74500 Divers	25 000 15 000 7 000 3 000
	<p>Action 1.5 : Production du second tome du lexique de gouvernance en langues nationales</p>				X		Coopération Suisse		40 000

<p>Produit 2 : Les institutions, les OSC et les médias ont des capacités accrues pour participer au processus de développement inclusif et pour mieux conduire les processus électoraux</p> <p>Données de base :</p> <p>Indicateur(s) :</p> <p>1. Proportion d'OSC partenaires formées sur les thématiques de développement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence 2013 : 40% • Cibles 2014 : 45% ; 2018 : 100% <p>2. Nombre d'OSC impliqués dans le cadre de dialogue favorisant l'apaisement du climat politique et social. (R : 10 ; C : 77)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence 2013 : 10 • Cibles 2014 : 25 ; 2018 : 77 <p><i>Effet Plan d'Action Commun</i></p> <p>D'ici à fin 2018, les institutions nationales et</p>	<p>Total activité 2</p>	<p>3. Résultat d'activité : Les capacités institutionnelles et organisationnelles du HCGC et de la Coalition Nationale pour la Paix sont renforcées en vue d'assurer leur meilleure implication à l'organisation des élections de 2014, 2015 et 2016</p>	<p>Action 3.1 : Organisation de plaidoyers à l'endroit des PTF pour le financement des opérations de correction de la liste électorale (LEPI)</p>	<p>Action 3.2 : Organisation de trois ateliers départementaux de dissémination et de lancement du « Projet Elections transparentes dans la Paix » de la Coalition Nationale pour la Paix et du HCGC dans la perspective des prochaines élections</p>	<p>Action 3.3 : Réalisation d'un audit organisationnel du Haut-Commissariat à la Gouvernance Concertée (HCGC) en vue de la révision de son statut pour une meilleure exploitation de ses acquis en matière de développement inclusif au Bénin</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>72700 Hôtellerie & Restauration 20 000</p> <p>73100 Location de salle 1 000</p> <p>74200 Couverture médiatique 9 000</p> <p>111 000</p>

locales appliquent les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable	Action 3.4 : Renforcement de capacités des cadres du HCGC en gouvernance démocratique à travers deux formations thématiques	X	X				Gouvernement	71600 Voyage	22 000	
								74500 Divers	2 000	
		Total activité 3								61 600
		4. Résultat d'activité : Le programme dispose d'un personnel et de moyens opérationnels pour sa mission								
locales appliquent les bonnes pratiques et principes de gouvernance inclusive, transparente et redevable	Action 4.1 : Appui aux charges salariales du personnel du projet	X	X	X	X		PNUD	71400 Contrat de service individuel	88 000	
								72400 Frais de services généraux (abonnement internet et journaux)	4 000	
								72500 Furniture de bureau	4 000	
							PNUD	3100 Entretien des bureaux	2 800	
								73400 Charges d'entretien du matériel roulant	12 000	
								72700 Hospitality	4 000	
								74500 Divers	4 000	
							Gouvernement	74500 Divers (loyer, eau et électricité)	80 000	
								72200 Achat de matériel de bureau	24 000	
							PNUD	72400 Achat d'équipement de communication	16 000	
								8 000		

HCGC/PNUD
COOP SUISSE

VII. ARRANGEMENT DE GESTION

6.1 Rôles et responsabilités des partenaires du projet

Le projet sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution nationale (NEX) et, à ce titre, le Gouvernement, à travers le Haut-commissariat à la Gouvernance Concertée (structure de la Présidence de la République) est responsable de la gestion et de l'exécution des activités programmées en vue de l'obtention des résultats. Les rôles et responsabilités des partenaires du projet se déclinent comme suit :

6.1.1 Le Gouvernement :

Le Gouvernement continuera de contribuer au financement du projet. Cette contribution comprend la mise à disposition du siège, d'une équipe supplémentaire de soutien, de mobiliers fonctionnels nécessaires ainsi que les charges diverses de fonctionnement (téléphone, électricité, eau...). Par ailleurs, le Gouvernement continuera d'appuyer le HCGC dans l'organisation d'événements ordinaires ou extraordinaires entrant dans le cadre de sa mission statutaire ou dans le cadre du présent accord. La Présidence de la République continuera de faciliter l'étude des projets de communication en Conseil des Ministres de tous les dossiers à caractère financier ou non en vue d'assurer la mise en œuvre correcte des activités du projet.

6.1.2 Le Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective (MDAEP) :

Représentant le Gouvernement en sa qualité d'Agence de Coordination de l'appui du Système des Nations Unies en général et du PNUD en particulier, il est le détenteur et récipiendaire de l'Aide Publique au Développement (APD). Il assure la responsabilité première de l'alignement des résultats du projet sur les priorités nationales.

En tant que bénéficiaire principal au sein du Comité Technique de Gestion du projet, il assurera la supervision et le contrôle des produits du projet en vue de leur efficacité et de leur durabilité. Il veillera également à la concrétisation des contributions de ces derniers aux Effets du Programme Pays (UNDAF) auxquels ils sont rattachés, à travers son Unité de Gestion et de Coordination (UGC) de l'UNDAF.

6.1.3 Le Bureau Pays du PNUD

Le Bureau Pays du PNUD évalue la capacité du Gouvernement et veille à la modalité de décaissement la plus appropriée. Il supervisera conjointement le projet et assurera le transfert des ressources provenant de tous les autres partenaires. Il jouera le rôle d'Assurance qualité et de Prestataire (Contractant) au sein du Comité Technique de Gestion du Projet. C'est le deuxième niveau de responsabilité pour l'alignement sur les priorités nationales. Il devra garantir l'alignement des résultats du projet sur le Plan Stratégique du PNUD, et coordonnera la mobilisation de ressources au profit du projet. **Il assurera en outre, pendant toute la durée du projet, la centralisation et la gestion, dans une cagnotte commune, des ressources financières des divers partenaires, notamment la Coopération Suisse, la SNV et d'autres partenaires éventuels.**

Toutefois, du fait du statut actuel du HCGC qui ne dispose pas d'un règlement financier propre, les fonds publics alloués à cette structure ne peuvent être versés dans une telle cagnotte.

En tant que dépositaire et gestionnaire de la cagnotte commune des ressources du projet, le PNUD fournira les services suivants :

- l'appui à la formulation, à l'élaboration et à la planification des activités ;
- l'appui à la gestion ;
- le recrutement et la gestion directe des contrats des experts et personnes ressources du projet (personnel non mis à disposition par l'Etat) ;

- les paiements (avances de fonds et paiements directs) ;
- les appels d'offres et d'appui à la passation des marchés avec les partenaires/prestataires de services ;
- la présentation des rapports financiers aux autres partenaires du projet concernant l'utilisation des fonds décaissés par ces derniers.

La gestion du projet devra se conformer aux dispositions du mémorandum du PNUD en date du 16 décembre 2008 et relatif à la gestion des avances de fonds en faveur des projets mis en œuvre sous la modalité d'Exécution Nationale (NEX).

Les ressources mises à disposition par les partenaires seront gérées sur la base du principe des demandes de paiement direct et du principe de mise à disposition d'avances de fonds sur une base trimestrielle. Les demandes de paiement direct préparées par le Secrétaire Exécutif du HCGC seront adressées au PNUD qui se chargera des règlements. Pour la réalisation de certaines activités, les décaissements se feront selon les modalités d'avances de fonds trimestrielles consenties par le PNUD à la demande du HCGC.

Les équipements acquis sur les ressources des partenaires techniques et financiers du projet restent la propriété de ces derniers qui décideront, au moment opportun, de leur destination à la fin du Projet en collaboration avec le Gouvernement et le HCGC.

Par ailleurs, pour renforcer sa capacité en vue de la mise en œuvre diligente des activités du projet, le HCGC demandera au PNUD de recruter et de mettre à sa disposition, en fonction des besoins, des experts et autres personnes ressources.

Les charges relatives aux services d'appui, calculés sur la base du tarif universel du PNUD pour le recouvrement des coûts, seront imputées à la ligne budgétaire concernée. Les coûts effectifs de communication relatifs au suivi des activités et supportés par le Bureau du PNUD seront également imputés au Projet.

Le rôle d'assurance-qualité du projet sera joué par le Team leader Gouvernance et le Chargé de Suivi Evaluation du Bureau du PNUD, en lien avec le Coordonnateur du projet. Ce dernier effectuera un suivi rapproché du projet et rendra compte au Comité Technique de Gestion.

Les avances de fonds seront virées trimestriellement dans un compte ouvert à cet effet dans une banque et cosignées par le Coordonnateur du projet et le Gestionnaire Administratif et financier.

6.1.4 Le Haut-Commissariat à la Gouvernance Concertée (HCGC)

Durant toute la période du projet, l'Agence de mise en œuvre est le Haut-Commissariat à la Gouvernance Concertée (HCGC) ayant pour structure de tutelle et d'ancrage institutionnel la Présidence de la République.

Aux termes de l'article 6 du décret n°2007-624 du 31 décembre 2007, portant création, organisation, attributions et fonctionnement du Haut-commissariat à la Gouvernance Concertée, cette structure se compose comme suit :

- **Le Haut-Commissaire à la Gouvernance Concertée (art 7 du décret HCGC)**

Le Haut-Commissaire à la Gouvernance Concertée est l'organe de conception du mécanisme de la Gouvernance Concertée. Il dirige la structure. Il préside le Comité de Pilotage, représente le HCGC dans la vie civile. Il est l'ordonnateur principal du budget du HCGC. Il est assisté dans sa fonction d'un Directeur de Cabinet et d'une Assistante Administrative.

Le Directeur du Cabinet du Haut-commissaire:

- Participe à l'élaboration du programme d'activités du Haut-Commissariat à la Gouvernance Concertée et au suivi de son exécution,
- Emet des avis sur tous les dossiers sensibles pouvant avoir une incidence sur l'exécution des actions programmées ou sur l'image de marque du Haut-commissariat,
- Exécute toutes missions à lui confiées par le Haut-commissaire,
- Assiste le Haut-Commissaire dans ses relations avec les partenaires au développement,
- Participe à l'élaboration du budget du Haut-Commissariat dont il est l'ordonnateur délégué.

• Le Comité de Pilotage (art 10 du décret HCGC)

Selon l'article 10 du décret relatif au HCGC, le Comité de Pilotage est composé de quatorze (14) membres, représentant chacun, le Président de la République, les Ministères sectoriels, l'Union Nationale des Magistrats du Bénin (UNAMAB), les Partenaires Techniques et Financiers dont le PNUD, les Organisations de la Société Civile et les syndicats.

Le Comité de Pilotage est l'organe d'orientation stratégique et de Conseil du HCGC. Il est chargé :

- de la validation du rapport du Haut-commissaire relatif aux mécanismes de consultation des populations, ainsi que l'ensemble du processus, de la validation du projet d'ordre du jour des fora ou séances de concertations présenté par le Haut-commissaire,
- du suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des fora ou concertations, de l'adoption du rapport d'activités annuel par le Haut-commissaire, de l'examen et de l'adoption des rapports d'activités du Haut-commissaire, conformément aux dispositions du règlement intérieur de la structure et enfin
- de l'adoption du budget du HCGC.

• Le Secrétaire Exécutif (art 15 du décret du HCGC), Coordonnateur national du Projet

Aux termes de l'article 15 du décret relatif au HCGC, le Secrétaire Exécutif est l'organe exécutif du HCGC. A ce titre, il :

- coordonne les activités des unités chargées de la mise en œuvre des divers programmes et de la gestion administrative et financière du HCGC ;
- est responsable de la préparation des dossiers à soumettre au Comité de Pilotage à travers le Haut-Commissaire ;
- gère les relations administratives courantes entre le Haut-Commissariat et les démembrés de l'Etat, les entreprises publiques et privées, la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers associés aux activités du Haut-commissariat ;
- est responsable de la préparation et de l'organisation de la bonne tenue des rencontres de concertations et notamment des fora annuels de concertation ;
- assure le secrétariat du Comité de Pilotage.

Le Secrétaire Exécutif est assisté dans ses attributions et tâches par :

- o un chargé de programme socio économiste,

- un chargé de programme agroéconomiste,
- un chargé de programme juriste,
- un chargé de communication,
- un gestionnaire administratif et financier et d'autres cadres administratifs et des agents de soutien (dont une assistante administrative et deux chauffeurs).

Le Secrétaire Exécutif du HCGC est le Coordonnateur national du projet.

6.1.5. Les autres partenaires du projet : la Coopération Suisse, la SNV et autres.

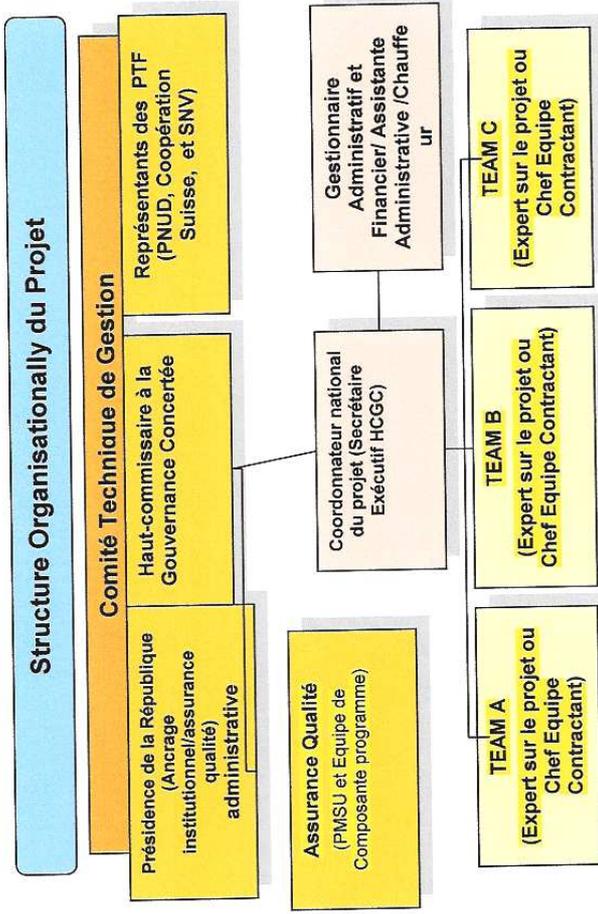
L'appui que ces partenaires apportent au projet s'inscrit essentiellement dans la mise en œuvre de certains axes de leurs programmes de coopération avec le Bénin, lesquels programmes correspondent à la mission du Haut-commissariat à la Gouvernance Concertée. En conséquence, les PTFs sus cités procéderont par décaissement périodique de fonds au profit du HCGC dans un compte géré par le PNUD comme cagnotte commune du projet. De même, ces partenaires du projet pourront être sollicités par le partenaire de mise en œuvre, le HCGC, pour des appuis techniques ponctuels relatifs à certaines activités. Les partenaires désigneront, chaque fois que de besoin, leurs représentants pour prendre part à des appels d'offres ou aux recrutements d'experts organisés par le HCGC avec l'appui du PNUD. Certains de leurs cadres pourront également participer directement aux activités de terrain dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

6.2 Disposition de coordination et de gestion : le Comité technique de gestion (CTG)

La mise en œuvre du projet est placée sous la responsabilité d'un **Comité Technique de Gestion (CTG)** présidé par le Directeur National de Projet. Il s'agit ici du Directeur de Cabinet du Haut-Commissaire à la Gouvernance Concertée. **Le CTG est composé de Huit (8) membres:** (i) un représentant du PNUD ; (ii) un représentant de la Coopération Suisse (BuCo) ; (iii) un représentant de la SNV ; (iv) un représentant de la Présidence de la République ; (v) le Directeur de Cabinet du Haut-Commissaire, (vi) le Secrétaire Exécutif du HCGC qui est le Coordonnateur national du projet; (vii) un représentant du Ministère en charge du développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective; (viii) un représentant du Ministère en charge de la Réforme Administrative et Institutionnelle. Le Comité Technique de Gestion tiendra ses réunions ordinaires dans le cadre des revues trimestrielles et annuelles du Projet. Mais il pourra aussi se réunir, en cas de besoin, en session extraordinaire sur convocation de son président. Ce comité analyse et soumet aux partenaires (Gouvernement, PNUD, Bureau de la Coopération Suisse et SNV) et au Comité de pilotage du HCGC, pour avis favorable, tous les changements éventuels nécessaires à la bonne conduite des activités du projet.

Le fonctionnement opérationnel du projet est schématisé dans l'organigramme ci-après.

Organigramme fonctionnel du Projet



6.3 Evaluation des Capacités et modalités de transfert de fonds

Le Ministère en charge du Développement, le PNUD, la Coopération Suisse, la SNV et le HCGC conviennent de ce que l'équipe de projet mette en œuvre, conformément au manuel de procédures d'exécution national (NEX), les activités du projet avec les ressources mises à disposition par le PNUD, l'Etat et les autres partenaires sus cités. Par conséquent, les modalités de remise directe d'espèces (avance) et de paiement direct seront privilégiées suivant les dispositions dudit manuel de procédures. Cependant, ce manuel sera complété par des dispositions d'assurance-qualité que l'ensemble des partenaires du projet adopteront, sur proposition conjointe du HCGC et du PNUD, et sera revu et actualisé dans le cadre des révisions obligatoires des règles et procédures du PNUD, de la Coopération Suisse et de la SNV, relatives aux Programmes et aux Opérations de ces partenaires.

6.4 Mesures de renforcement des capacités et activités d'assurance qualité du projet

Certaines mesures de renforcement des capacités du projet découlent des deux évaluations à mi-parcours et de l'évaluation finale du projet intervenue en septembre 2013. La première évaluation à mi-parcours a eu lieu en novembre 2009, juste après le retrait de l'UNDEF, et la seconde évaluation à mi-parcours en novembre 2010 portant sur la mise en œuvre de l'effet 8 de l'UNDAF 2009-2013. Il découle de ces trois évaluations que le HCGC, outre sa mission initiale de promotion de dialogue et de concertation pour le développement, devrait renforcer dans son portefeuille la promotion des organisations de la société civile. Il a été également recommandé que la structure étende ses actions au-delà de l'événementiel (organisations de foras et autres grandes rencontres officielles) pour s'impliquer résolument dans la conception participative et l'évaluation des politiques publiques en vue de l'amélioration de la gouvernance dans tous les domaines. Prenant en compte ces préoccupations, le HCGC, avec le soutien financier du PNUD, a fait réaliser son plan d'orientation stratégique (2012-2015) intégrant des objectifs de renforcement des capacités des membres de son équipe afin d'aguerrir cette dernière à relever les nouveaux défis. Dans le même sens, des activités de renforcement des capacités des 150 ONGs du répertoire du HCGC, auxquelles s'ajouteront 50 autres supplémentaires, se poursuivent depuis 2010 dans divers domaines tels que la gouvernance concertée, la reddition de comptes, la prévention et la gestion des conflits et la promotion de la paix. Ces renforcements de capacités devront se poursuivre durant la mise en œuvre du présent projet.

Enfin, en matière de gestion financière et matérielle, un suivi rapproché des activités et transactions financières du projet sera conjointement effectué par la Composante Gouvernance du PNUD en collaboration avec l'Unité d'appui à la Gestion du Programme du PNUD (PMSU). Des représentants des autres partenaires du projet prendront régulièrement part, au besoin, aux dites séances de suivi. Des contrôles seront entrepris par le PMSU et les autres partenaires du projet, lequel sera régulièrement audité dans le cadre des audits annuels du PNUD.

6.5 Les arrangements d'audit

Le partenaire de mise en œuvre du projet, le HCGC, doit soumettre chaque trimestre au Représentant Résident du PNUD Bénin, le formulaire d'Autorisation de Financement et le Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

Par ailleurs, le projet pourra être audité chaque année conformément au plan d'audit annuel préparé avec le Bureau des Audits et Investigations du siège du PNUD et dans le cadre des directives et termes de références mis à disposition par ce dernier.

L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition.

L'audit est une action indispensable de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du

Bureau Pays du PNUD. L'opération d'audit sera toutes les fois réalisée par un cabinet d'audit qualifié. Celui-ci produira un rapport d'audit et certifier les états financiers du projet.

Tous les rapports d'audits devront être notifiés par le PNUD, au HCGC et à tous les autres partenaires du projet dans un délai raisonnable.

6.6 Les dispositions de collaboration avec les autres projets du même portefeuille

Le Projet s'inscrit dans le cadre de l'UNDAF 2014-2018 et entend développer des synergies avec les autres projets et initiatives du PNUD, notamment celles de la composante Gouvernance, mais aussi avec celles des composantes Pauvreté et Environnement, compte tenu des liens nécessaires entre ces derniers et l'atteinte de ses objectifs. Il entend également collaborer de plus près avec les programmes et projets de gouvernance relevant du Gouvernement et des autres partenaires du projet, en l'occurrence la Coopération Suisse, la SNV et bien d'autres encore. Ce sera sur l'accord formel de ces derniers.

Le développement des synergies embrassera essentiellement les différents aspects de renforcement des capacités et d'utilisation judicieuse des ressources globalement disponibles pour une meilleure efficacité des actions sur le terrain. A cet effet, certaines activités seront réalisées de façon complémentaire avec d'autres projets et initiatives, c'est-à-dire, en fonction des cahiers de charges de chacune des structures, deux ou plusieurs structures apportant chacune du sien pour la réalisation de l'activité. Il s'agira enfin de tenir compte des avantages comparatifs de chaque partenaire dans la conception et la mise en œuvre des termes de références relatifs aux activités du projet.

6.7 Bref résumé des intrants à acquérir par tous les partenaires

Les intrants nécessaires à la mise en œuvre des plans de travail annuels (PTA) du projet, à savoir acquisition de biens et services, Consultants, etc., sont définis et précisés pour chaque activité dans les termes de référence. Aussi, un plan d'acquisition rigoureux sera-t-il régulièrement établi pour chaque activité ou dans chaque plan de travail annuel pour une meilleure programmation. Le plan de travail annuel devra en outre préciser, pour chaque partenaire, les types d'intrants à acquérir et les estimations de coûts spécifiques y relatifs. Ce plan de travail annuel (PTA) sera toujours présenté par le HCGC et validé par le Comité Technique de Gestion du projet au cours de chaque revue annuelle.

6.8 Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation des logos par les parties prenantes

6.8.1. Droit d'auteur

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de tous les matériaux et publications qu'ils commandent dans le cadre de ce projet, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

A l'instar du PNUD, les autres parties prenantes aussi (Etat, HCGC, PTFs) détiennent conjointement le droit d'auteur et de reproduction de tous les matériaux et publications qu'ils commandent dans le cadre de ce projet, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que les parties prenantes soient dûment citées.

L'accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD notamment établi en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit: « *le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et les conditions fixées de commun accord par le Gouvernement et le PNUD. Les parties prenantes resteront propriétaires des brevets, droits d'auteurs, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de*

l'assistance qu'ils fourniront au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement, dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues».

Sauf disposition contraire expresse du Gouvernement ou de l'un des autres partenaires, l'application de cette réglementation sera étendue, dans le cadre du présent projet, à tous. En cas de désaccord, les parties prenantes s'en remettront à l'arbitrage d'une commission paritaire ad hoc spéciale chargée de régler la question.

6.8.2 Utilisation des logos

Les logos des parties prenantes doivent être utilisés dans le respect des normes graphiques des parties concernées à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD ou les autres partenaires du projet, il est recommandé de se référer à eux, notamment à leurs Chargés de communication respectifs pour vérification de leur Branding.

Les activités exécutées sur le terrain dans le cadre du projet doivent avoir, pour seuls logos, ceux de tous les partenaires au projet. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté desdits logos. Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes dans le cadre du projet. Il n'y aura pas d'exception à cette règle.

En cas de publication conjointe avec le PNUD et les autres partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première page de couverture de la publication. En tout état de cause, le HCGC veillera à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, celui du PNUD et des autres partenaires du projet.

6.8.3 Respect de l'avis de responsabilité

Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante: *«les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteurs(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats membres. Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication ».*

Sauf avis contraire des autres partenaires du projet, cette formule pourra également être appliquée à tous les documents et publications produits dans le cadre du présent projet.

VIII. CADRE DE SUIVI-EVALUATION

Le suivi du projet sera réalisé à travers les dispositions ci-après:

7.1 Au cours du cycle annuel

- ✓ Chaque trimestre, une évaluation qualité, réalisée par l'équipe de projet sous la responsabilité du Chargé de Projet, doit permettre de reporter l'évolution des résultats d'activités sur la base des critères qualité et des méthodes de contrôle qualité définies dans la table ci-dessous relative au Contrôle qualité des produits d'activités.
- ✓ Le journal des problèmes doit être activé dans Atlas, progiciel de gestion du PNUD, et mis régulièrement à jour sous la responsabilité du Coordonnateur du Projet pour faciliter le suivi et la résolution des potentiels problèmes en vue d'une bonne gestion des changements au niveau du projet.
- ✓ Sur la base de l'analyse initiale des risques (en annexe), le journal des risques sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Team Leader, en fonction l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace et efficiente des activités du projet.
- ✓ En fonction des informations ci-dessus reportées dans Atlas, le rapport de progrès (trimestriel) du projet sera soumis, ensemble avec le rapport trimestriel combiné des dépenses, par le Chargé de projet sous le contrôle qualité du Team Leader Gouvernance et du Chargé de Suivi Evaluation du PNUD, à la revue du Comité Technique de Gestion en vue d'amendements nécessaires éventuels avant l'examen par le Comité de Pilotage du HCGC.
- ✓ Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Coordonnateur du Projet pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.
- ✓ Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.

7.2 A la fin de l'année

- ✓ **Rapport de Revue Annuelle** : Un rapport de revue annuelle doit être préparé par le Coordonnateur du Projet en collaboration avec le Team Leader et le chargé du PMSU, et partagé avec le Comité Technique du Projet, puis le Comité de Pilotage du HCGC. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports trimestriels de progrès couvrant toute l'année, avec chaque information mise à jour ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.
- ✓ **Revue annuelle du projet** : sur la base des rapports de revues trimestrielles, une revue annuelle du projet sera organisée à la fin de chaque année dans le cadre de la revue du Programme Cadre, et ce, au cours du quatrième trimestre de l'année. Elle vise à évaluer les performances et analyser le prochain Plan de travail annuel du projet. La revue annuelle sera placée sous la responsabilité du Comité de Gestion du projet et impliquera toutes les parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets UNDAF et aux effets des programmes des autres partenaires du projet.

7.3 Modalités et outils de Suivi-Evaluation

7.3.1 L'équipe de gestion du Projet mettra en place un système d'information et de gestion (SIG) interne pour générer des informations pour le suivi et l'évaluation du Projet. Mais en début de chaque année, il sera organisé une réunion d'internalisation du Plan de Travail Annuel avec les unités d'exécution et les parties prenantes au Projet.

7.3.2 Les activités feront l'objet, chacune en ce qui la concerne, des termes de référence (TDR) précisant les objectifs, les stratégies, les résultats attendus et le budget. Elles seront sanctionnées par un rapport de fin d'exécution. Sous la responsabilité du Secrétaire Exécutif, Coordonnateur du projet, le HCGC produira des rapports d'activité trimestriels et annuels (exécution physique et financière) qui devront être soumis à l'appréciation de toutes les parties prenantes au Projet, notamment le PNUD, la Présidence de la République et tous les membres du Comité de pilotage. Ainsi, sur une base trimestrielle et annuelle, le Comité de pilotage sera convoqué en session ordinaire pour examiner et approuver les plans de travail trimestriels et annuels ainsi que les rapports d'activités correspondants, préparés par le Secrétaire Exécutif, sous la supervision du Haut-commissaire à la Gouvernance Concertée.

7.3.3 Pendant chaque cycle annuel et ce, pendant toute la durée du projet, le PNUD pourra recruter des consultants indépendants pour réaliser des audits des comptes et des activités du Projet. Toutefois, l'Inspection Générale des Finances, structure assermentée pour l'audit des comptes publics de l'Etat, pourra aussi, s'il le désire, procéder à la vérification de la gestion du HCGC, et donc du projet, conformément à l'article 19 du décret 2007-624 du 31 décembre 2007, portant création, organisation et fonctionnement du HCGC. Les résultats de ces diverses missions d'audit seront soumis au Comité Technique de Gestion et au Comité de Pilotage pour appréciation. Les conclusions et recommandations seront prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des phases suivantes du projet.

IX. CONTROLE QUALITE DES RESULTATS D'ACTIVITES DU PROJET

Produit Plan d'action UNDAF visé (Effet/produit 5.1): Les acteurs aux niveaux national et local, ont des capacités accrues pour conduire les processus de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des politiques et programmes en vue d'une meilleure gestion du développement		
Résultat d'activité 1	Les communes du Bénin ont des capacités accrues pour une gestion transparente et participative des affaires publiques	Date de début: février 2014 Date de Fin: Décembre 2018
But	Les acteurs du développement local ont des capacités qui leur permettent de jouer leurs rôles pour une gestion plus efficiente et transparente des affaires communales	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'expérimentation du "City management" et de « l'Open governance" en collaboration avec le Ministère en charge de la décentralisation, les PTF et tous les autres acteurs concernés. - Propositions d'instruments législatifs, réglementaires et institutionnels, ainsi que d'outils d'amélioration de la décentralisation et de la gouvernance locale au Bénin. - Organisation d'ateliers sur le leadership pour le changement au profit des acteurs du développement - Appui à l'amélioration de la gouvernance de l'agropastoralisme (révision de l'architecture juridique et facilitation de l'accès effectif aux infrastructures pastorales, gestion concertée de l'espace de production dans la basse et la moyenne vallée de l'Ouémé) 	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> - Les conclusions et recommandations issues des concertations sur le "City management" et l'Open governance" sont favorables à l'expérimentation pilote de ces modes de gestion aux fins d'accroître l'efficacité de la gestion communale, - 165 leaders dont 47 femmes, des maires, des députés, des responsables d'ONG et d'organisation paysannes, des managers de projets, des Secrétaires Généraux des mairies, des préfets de départements, etc., ont pris conscience de leur style de leadership et sont capables de comprendre celui des autres. - L'arrêté interministériel 	<p>Rapport d'ateliers, liste des participants ayant pris part aux différentes étapes de dialogue et de concertation</p> <p>Rapport de formation, liste des leaders formés par localité</p>	<p>Septembre 2014</p> <p>Décembre 2015</p>

<p>N°010/MISAT/MDR/DCAB du 20 janvier 1992, portant création, organisation, attributions et fonctionnement des comités de transhumance est révisé avec la participation de tous les acteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - un processus participatif et inclusif d'élaboration d'un code pastoral au Bénin est mis en route. - Les membres des cadres de dialogue et de concertation des communes sont capables de prévenir et dénouer les crises entre les agriculteurs et les éleveurs. - Un mécanisme de gestion intégrée de l'espace de la basse et moyenne est élaboré de façon concertée par les acteurs - 2000 exemplaires de lexique de gouvernance en langues nationales, tome 2, sont mis à la disposition des acteurs de développement en vue de contribuer à l'accroître de la qualité des interventions, notamment la reddition de comptes à la base. 	<p>Nouvel arrêté interministériel sur l'organisation, les attributions et fonctionnement des comités de transhumance disponible</p> <p>Rapport de formation, liste des leaders formés par localité</p> <p>Disponibilité de 2000 exemplaires de lexique de gouvernance en langues nationales tome 2</p>	<p>Décembre 2015</p> <p>Septembre 2014</p> <p>Octobre 2015</p>
<p>Résultat d'activité 2</p>	<p>Des plateformes sectorielles de dialogue sont renforcées</p>	<p>Date de début: Février 2014 Date de Fin: Décembre 2015</p>
<p>But</p>	<p>Les structures faitières du secteur privé sont mieux structurées et leur degré de communication facilite la promotion du dialogue public-privé (DPP) et des partenariats public-privé (PPP)</p>	
<p>Description</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la mise en place effective des mécanismes de dialogue sectoriel (dialogue public-privé, dialogue intra-secteur privé, partenariat public-privé) - Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la table ronde d'octobre 2012 sur le dialogue secteur public-secteur privé pour la relance de l'économie nationale 	
<p>Critère Qualité</p>	<p>Méthode de Contrôle Qualité</p>	<p>Date de contrôle</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Une plateforme permanente de dialogue intra secteur privé existe ; - Les représentants des organisations faitières au sein de la plateforme intra secteur privé ont des capacités accrues de dialogue et participent efficacement au DPP et au PPP 	<p>Document et support de Plateforme existants</p> <p>Rapport de formation des organisations faitières</p>	<p>Décembre 2014</p> <p>Décembre 2015</p>
<p>Produit Plan d'action UNDAF (Effet/produit 5.3) : L'Assemblée Nationale et les autres Institutions de l'Etat ont des capacités accrues pour mieux assurer leurs prérogatives constitutionnelles</p>		
<p>Résultat d'activité 3</p>	<p>Les capacités institutionnelles et organisationnelles du HCGC et de la Coalition Nationale pour la Paix sont renforcées</p>	<p>Date de début: Janvier 2014 Date de Fin: Décembre 2018</p>

But	Les missions assignées au HCGC sont mieux assurées ainsi que celles des OSC et structures qu'il accompagne dans la promotion de la bonne gouvernance et du développement participatif	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au fonctionnement du HCGC (<i>Fonctionnement administratif quotidien, Réalisation d'un audit organisationnel du HCGC pour, entre autres, étudier la faisabilité de la révision de son statut en vue d'une meilleure exploitation de ses acquis en matière de développement inclusif au Bénin</i>) - Renforcement des capacités du personnel du HCGC à travers des visites d'échanges et des formations thématiques. 	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> - L'audit organisationnel du HCGC est réalisé avec des propositions portant sur la possible révision de son statut. - Le document du mécanisme de gouvernance concertée et ses outils d'opérationnalisation sont édités et vulgarisés. 	Rapport d'audit	Juin 2014
	Disponibilité du document de mécanisme et des outils d'opérationnalisation	Août 2015
Produit Plan d'action UNDAF (Effet/produit 5.4) : Les Institutions, les OSC et les médias ont des capacités accrues pour participer au processus de développement inclusif et pour mieux conduire les processus électoraux		
Résultat d'activité 4	Le climat politique et social est apaisé en faveur du développement	Date de début: Janvier 2014 Date de Fin: Décembre 2018
But	La promotion de la paix est facilitée à tous les niveaux y compris au niveau local pour un développement harmonieux au profit des populations	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux processus électoraux (<i>Plaidoyer à l'endroit des acteurs politiques, renforcement capacités des OSC, en particulier, la Coalition Nationale pour la Paix, en vue de l'organisation d'élections paisibles en 2014-2015-2016</i>) - Mise en place d'une plateforme inclusive de dialogue politique - Dialogue politique pour le renforcement de la participation des femmes aux instances de prise de décisions - Appui à la mise en place de cadres plus performants de dialogue social et de leur renforcement (<i>Plaidoyer pour la mise en œuvre de la charte nationale sur le dialogue social</i>) 	
Critère Qualité	Méthode de Contrôle Qualité	Date de contrôle
<ul style="list-style-type: none"> - Le Gouvernement et des partenaires apportent leurs contributions aux 	Disponibilité de ressources pour la correction de la LEPI	Avril 2014

<p>opérations de correction de la LEPI.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une plateforme permanente pour le dialogue politique existe et est fonctionnelle au Bénin d'ici fin 2015 - 283 personnes membres de la CNP ont leurs capacités renforcées pour mener des actions de communication, éducation et sensibilisation pour les élections dans la paix au Bénin. - La quiétude des populations est renforcée pendant les périodes électorales dans toutes les contrées du pays. - 15 personnalités, 12 représentants des Comités départementaux de la Paix, ainsi que 25 autres membres d'OSC de promotion de la paix ont des capacités accrues en prévention et gestion des conflits électoraux et en maintien de la paix 	<p>Documents constitutifs de la plateforme de dialogue, liste des représentants -des formations politiques membres de la plateforme</p> <p>Rapports ou procès-verbaux de travail</p> <p>Rapport de formation, liste des participants</p> <p>Rapports des observateurs</p> <p>Rapport de formation</p>	<p>Décembre 2015</p> <p>Décembre 2014</p> <p>Entre avril et décembre 2014</p> <p>Mai-juin 2014</p>
<p>Résultat d'activité 5</p>	<p>Les capacités des institutions et des OSC sont renforcées en matière de promotion de la gouvernance participative et du contrôle citoyen de l'action publique</p>	<p>Date de début: Janvier 2014 Date de Fin: Décembre 2018</p>
<p>But</p>	<p>Les institutions et les OSC disposent davantage de capacités pour assurer un meilleur contrôle de l'action publique y compris au niveau local.</p>	
<p>Description</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études en vue de l'élaboration et de la mise en place de mécanismes de participation et de suivi des OSC assurant la promotion de la gouvernance et du contrôle citoyen de l'action publique. - Développement de partenariats avec les Associations et les OSC pour la promotion de la paix sociale (<i>Coalition Nationale pour la Paix</i>) et de la reddition de comptes (<i>Association Nationale des Communes du Bénin</i>). - Appui aux OSC pour la rédaction de rapports annuels alternatifs sur l'état de la gouvernance du Pays - Formation des membres de deux cents (200) organisations de la société civile en matière de promotion de la gouvernance participative et du contrôle citoyen de l'action publique sur toute l'étendue du territoire national d'ici fin 2017. 	
<p>Critère Qualité</p>	<p>Méthode de Contrôle Qualité</p>	<p>Date de contrôle</p>
<ul style="list-style-type: none"> - La contribution des OSC formées sur la promotion du dialogue et du 	<p>Rapports de formation, liste des participants</p>	<p>Décembre 2015</p>

X. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document, ensemble avec le CPAP signé par le Gouvernement du Bénin et le PNUD et qui est incorporé par référence, constituent le document de projet conformément à l'Accord Standard d'Assistance de Base, et tous les arrangements du CPAP sont appliqués à cet document.

Conformément donc à l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sauvegarde et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire, sont du ressort du partenaire de réalisation.

Ainsi il doit :

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en fonction de la situation sécuritaire du pays,
- b) Assumer tous les risques et devoirs relatifs à sa sécurité et à la mise en œuvre complète de son plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et suggérer des modifications audit plan, si nécessaire. Tout échec à maintenir ou à exécuter un plan approprié de sécurité comme requis ci-dessous, sera considéré comme un manquement à cet accord.

Le partenaire de réalisation s'accorde à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun des fonds du PNUD reçus dans le cadre de ce projet ne soit utilisé pour soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme, et que tout bénéficiaire de montant accordé dans le cadre de ce projet. Il doit en outre s'assurer qu'aucun bénéficiaire n'apparaît pas dans la liste tenue par le Conseil de Sécurité, établie par la résolution 1267 (1999). Ce texte doit être contenu dans tout contrat ou accords avec des tiers dans le cadre de ce projet.

L'administration globale du Projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD, contenus dans le Manuel de programmation, et dans le contexte politique défini par le Conseil d'Administration. Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin (UNDAF) pour 2014-2018 entre le Gouvernement du Bénin et les agences du Système des Nations Unies régira également la gestion de ce Projet.

Le présent Document de projet constitue l'instrument visé à l'Article 1er de l'Accord-Cadre de Coopération conclu entre le Gouvernement du Bénin et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé le 2 mai 1977.

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document qu'avec la signature du Représentant Résident du PNUD, à condition que celui-ci ait l'assurance que les autres signataires n'aient pas d'objection à l'égard des changements proposés :

1. Les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de Projet ;
2. Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités du Projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou augmentations de coûts dues à l'inflation ;
3. Les révisions trimestrielles ou annuelles obligatoires ou ponctuelles pour le rééchelonnement de la fourniture, l'accroissement dû à l'inflation, des dépenses des experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.